

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 12 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le douze du mois d'avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Domaine de Soulièvres à Airvault, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

21 présents + 5 pouvoirs (26 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Dominique GUILBOT, Gaëtan GARREAU, Jacky JOZEAU, Mattieu MANCEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY,
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND, Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL

5 pouvoirs :

- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Jérôme GLORIAU a donné pouvoir à Fabrice DURAND
- ✓ Lucette ROCHER a donné pouvoir à Jacky JOZEAU
- ✓ Micheline REAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

Excusés : Maryse BARIGAULT, Mathias DIXNEUF, Jérôme GLORIAU, Micheline REAU, Françoise RICHARD, Lucette ROCHER

Jacques ROY a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 06 avril 2022 ayant pour ordre du jour :

URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Dissolution Deux-Sèvres Aménagement

- VU la délibération du Conseil d'administration de la Seml DSA en date du 28 février 2022
- VU les articles L.225-246 et suivants et L.237-1 et suivants du code de commerce relatifs à la dissolution et à la liquidation des sociétés anonymes
- Vu l'article 45 des statuts de la Seml DSA

Par délibération du 28 février 2022, le Conseil d'administration de la Société d'économie mixte locale « Deux-Sèvres Aménagement » [Seml DSA] a décidé de se prononcer pour la dissolution volontaire anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable et de soumettre cette décision à l'Assemblée générale des actionnaires.

La dissolution de la Seml DSA sera soumise à la décision de son Assemblée générale extraordinaire conformément aux dispositions de l'article L.225-246 du code de commerce et des clauses statutaires.

A compter de la décision de dissolution par l'Assemblée générale extraordinaire de la Société, les pouvoirs de la Présidente Directrice Générale et du Conseil d'administration de la Seml prendront fin, la Société se trouvant gérée et représentée par le liquidateur désigné par cette Assemblée.

Le liquidateur a pour mission de procéder à la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

Sera proposée aux fonctions de liquidateur la candidature de la SELARL HUMEAU, ayant son siège 118 Boulevard Aristide Briand – 85000 LA ROCHE SUR YON.

Il est rappelé, s'agissant d'une société anonyme, que les actionnaires ne supportent les dettes et les pertes de la Société qu'à concurrence du montant de leurs apports en capital conformément à l'article L.225-1 du Code de commerce.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver le projet de dissolution volontaire anticipée et de liquidation amiable de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « Deux-Sèvres Aménagement » (Seml DSA) ;
- De donner tous pouvoirs au représentant la Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet à l'Assemblée générale de la Seml DSA pour porter un vote favorable aux résolutions relatives à la dissolution et à la liquidation de la Société ;

A Airvault, le 12 avril 2022
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20220419-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2022

Publication le : 19-04-2022

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48